



Volatilité des cours : attention aux effets boomerang sur les prélèvements obligatoires et la trésorerie

Nous connaissons un contexte international sans précédent qui se traduit par une très forte volatilité des prix et des marges. Sur les exploitations, gare aux effets retards sur les cotisations sociales, le régime fiscal, les impôts et la trésorerie disponible.

Certes les charges ont augmenté. En parallèle les cours des productions végétales, du lait et la viande sont soutenus, voire connaissent des valeurs jamais observées. A titre indicatif, 100 €/tonne de blé en plus à 6,5 tonnes/ha, c'est 650 € de recettes en plus pour chaque ha. Sur 50 ha, c'est près de 33.000 € de chiffre d'affaires en plus. À court terme, cela fait du bien à la trésorerie. À moyen terme, cela peut remettre en cause le régime fiscal qui régit le fonctionnement de votre activité : le seuil du micro BA peut être dépassé et entraîner un passage au bénéfice réel non préparé.

Attention au seuil des plus-values

Pour ceux, qui jusque-là, étaient exonérés de taxation des plus-values professionnelles (moyenne des recettes inférieure à 250.000 € HT), la progression des recettes va faire augmenter la moyenne et peut vous faire basculer dans la taxation partielle des plus-values.

Un basculement d'autant plus regrettable qu'il intervient à une période où l'on avait, par exemple, imaginer de renouveler du matériel, créer une société, céder ses parts sociales ou cesser son activité et transmettre pour la retraite, avec une fiscalité limitée. Les schémas envisagés, patiemment préparés peuvent être retardés ou complètement remis en cause.

Dérapage possible des prélèvements obligatoires

Autres effets de la volatilité : la hausse probable des prélèvements obligatoires qui va peser sur la trésorerie disponible. Romain Keller, conseiller d'entreprise, cite un exemple qui n'est pas une caricature mais un cas réel : «une hausse des cotisations sociales de 27.000 € entre 2021 et 2022 rapportée par un agriculteur suite à la progression de ses recettes en 2021. Un choc de trésorerie d'autant plus brutal que l'exploitant avait choisi d'opter pour un calcul de la MSA sur le résultat de l'année précédente (et non pas sur la moyenne triennale) parce que ses résultats étaient en baisse...». Vont ensuite s'y ajouter les effets fiscaux. L'enjeu va être désormais de négocier rapidement avec les partenaires financiers et les fournisseurs, la MSA, les services fiscaux pour passer un cap très difficile en trésorerie.



Des solutions plus fines sont à votre disposition avec un objectif qui reste essentiel : protéger votre trésorerie, votre «trésor de guerre» pour passer ce cap (et probablement d'autres) dans un contexte où la volatilité s'est installée.

Attention aux retours de balanciers...

Souhaitons que nous ne connaissions pas les mêmes effets de balancier qu'en 2008-2009, après un retournement brutal de contexte. Les craintes majeures vont peser sur 2023 et les années suivantes, compte tenu du décalage entre calcul du revenu et paiement des prélèvements obligatoires. Il faudra gérer au plus juste la trésorerie pour financer engrais, carburants et aliments du bétail avec des prélèvements probablement en hausse. Le plus mauvais réflexe serait de réinvestir (et probablement de se ré endetter) pour payer moins...

Encore une fois, l'anticipation reste une des clés d'une gestion maîtrisée. Anticipez avec un de nos conseillers d'entreprise.

Christophe MARCONNET,
responsable du service économie - conseil d'entreprise

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service économie - conseil d'entreprise
Tél. 03 87 66 04 41
christophe.marconnet@moselle.chambagri.fr

Essai méteils : la qualité au rendez-vous

L'essai méteils a été récolté le 3 mai dernier. Le méteil était destiné à des vaches laitières et comme dans de nombreux élevages cette année, la qualité était privilégiée.

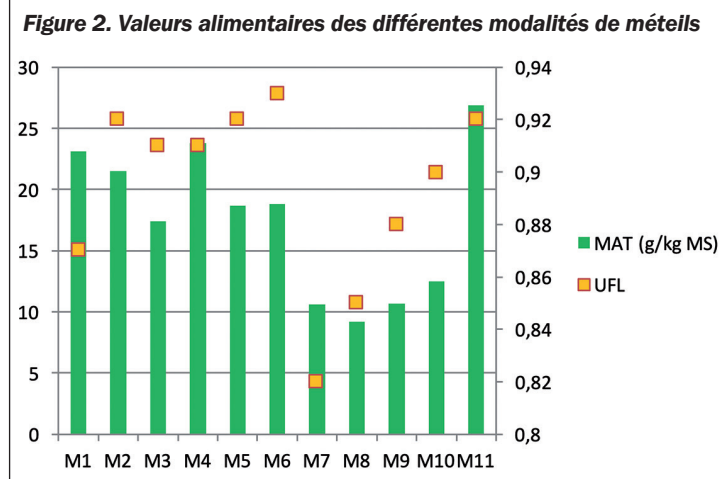
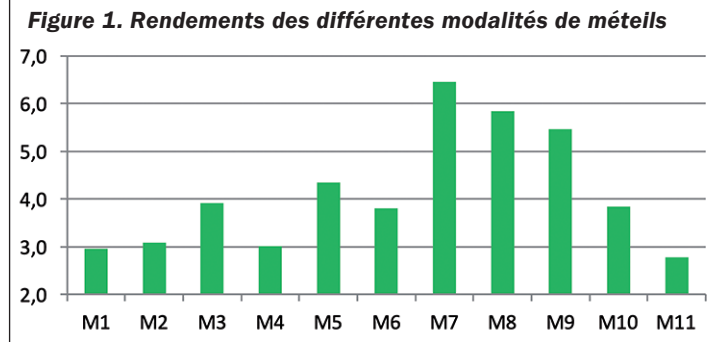
Cette année, l'objectif de l'essai était d'évaluer différentes densités de semis, de l'intérêt de la vesce et du trèfle dans des mélanges de base triticales + pois. Aussi, il s'agissait de mettre à nouveau les performances des seigles et du Lubika Max en comparaison afin de conforter les résultats des années précédentes. Ainsi, onze méteils ou céréales ont été semés.

La récolte

La récolte s'est faite avec un temps adapté contrairement à la récolte de l'année dernière qui s'était faite sous la pluie et de façon plus tardive (18 mai). Au 3 mai, seuls les seigles étaient épiés. Le reste des céréales étaient plutôt au stade montaison tandis que les vesces et pois étaient au stade bourgeonnement. L'essai était bien implanté et l'hiver très clément a permis un développement très important des protéagineux (36 à 50 % des mélanges en contenant). Tout présageait une très bonne valeur alimentaire.

Impact de la densité de semis

La densité de semis préconisée (250 pieds de triticales + 30 pieds de pois) a été comparée à une densité 30 % supérieure (M1 vs M2). Le rendement 3 % supérieur et le taux de MAT de 7 % (figures 1 et 2). L'augmentation du coût de semences induit par une densité plus importante ne semble pas justifiée. Le rendement de la modalité 2, à forte densité, est de 3 % supérieur et le taux de MAT de 7 %. Sur la modalité 5, il n'y a que la densité du triticales qui a été augmentée. Le rendement est bien meilleur (4,9 TMS/ha contre 3 TMS/ha pour la modalité 4, soit 43 % de plus). En effet, ce sont les céréales qui contribuent le plus au rendement quand les protéagineux améliorent la qualité. Les deux modalités testées pré-



sentent une différence de MAT de 5,1 points. La modalité 1 présente une valeur MAT de 5.1 points de plus que la modalité 5.

Impact de l'introduction de vesce

L'introduction de la vesce dans le mélange de base (M4 par rapport à M1) ne change rien au rendement récolté ni à la valeur alimentaire. Par contre, la substitution du pois par de la vesce induit une hausse de rendement mais une baisse de valeur (M3 par rapport à M1).

Impact de l'introduction de trèfle incarnat

Dans le mélange 6,5 kg de trèfle incarnat ont été ajoutés au mélange 3. Il n'y a pas d'écart de rendement et 1 point environ de MAT.

À nouveau, pour la troisième année consécutive, le mélange Lubika Max présente la meilleure valeur alimentaire (26,9 MAT, 0,92 UFL). Le rendement est tout de même inférieur

aux autres modalités mais la qualité peut compenser.

Les seigles ont une valeur alimentaire nettement inférieure aux autres modalités. En effet, pour récolter de la qualité avec de type de produit, il faudrait récolter fin avril maximum. Les seigles fourragers et hybride sont assez proches et seront à ce stade difficilement valorisables en fourrages. Le seigle forestier est légèrement meilleur mais il est moins bon en rendement. Ces résultats sont identiques à ceux des précédentes années.

Le mélange triticales/pois est à nouveau le mélange le plus sécurisant (rendement, valeur et coût).

Grâce aux résultats des départements voisins, ces résultats pourraient être confortés.

Céline ZANETTI,
conseillère fourrages

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service élevage
Tél : 03 87 66 12 46
celine.zanetti@moselle.chambagri.fr

Les 11 méteils ou céréales semés (nombre de pieds/ha)	
M1	Triticale 250 pieds + Pois 30
M2	Triticale 320 pieds + Pois 40
M3	Triticale 250 pieds + Pois 20 + vesce 15
M4	Triticale 250 pied + Pois 30 + vesce 50
M5	Triticale 320 pied + Pois 30 + vesce 50
M6	Triticale 250 pieds + Pois 20 + vesce 15 + Trèfle incarnat 5
M7	Seigle fourrager bonfire 100 kg/ha
M8	Seigle hybride 72 kg/ha
M9	Seigle hybride 72 kg/ha
M10	Seigle forestier 100 kg/ha
M11	Lubika Max 150 kg/ha

Les agriculteurs mosellans vous accueillent !
Dans le cadre des Journées Nationales de l'Agriculture

17, 18 et 19 Juin 2022

14 exploitations et 5 magasins de producteurs :

- ✓ FERME DU GRAND PRÉ LORRY-MARDIGNY 18 et 19 juin 2022
- ✓ FERME DES HAUTS DE FENSCH NEUFCHÉF 19 juin 2022
- ✓ FERME AUBERGE CHANTEREINE VERNEVILLE 17 juin 2022
- ✓ DOMAINE BUZEA G. CONSTANTIN ANCY SUR MOSELLE 18 et 19 juin 2022
- ✓ FERME DE LA PROMESSE BOURDONNAY 18 juin 2022
- ✓ L'AYOTTE AY-SUR-MOSELLE 17 et 18 juin 2022
- ✓ LES GRANDS PRÉS MOULINS-LES-METZ 17 et 18 juin 2022
- ✓ DISTILLERIE DE MELANIE MARIEULLES-VEZON 19 juin 2022
- ✓ DOMAINE DES TEMPLIERS GLATIGNY 17, 18 et 19 juin 2022
- ✓ FERME SAINT HENRI DIESEN 18 juin 2022
- ✓ LA BIGUETTERIE BAZONCOURT 19 juin 2022
- ✓ METS FERMERS OGY MONTROY FLANVILLE 18 juin 2022
- ✓ DOMAINE DIETRICH GIRARDOT VIEUX-SUR-SELLE 18 et 19 juin 2022
- ✓ DOMAINE SOMMY FEY 18 et 19 juin 2022
- ✓ DISTILLERIE ARTISANALE LEISEN PETITE HETTANGE 18 et 19 juin 2022
- ✓ DOMAINE MAUJARD WEINSBERG MARANGE SILVANGE 19 juin 2022
- ✓ CHAMPETIERE LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD 17 juin 2022
- ✓ DE MES TERRES SARREBOURG 17 juin 2022

Comité de rédaction du 17/06/22 : X. Lerond, Président ; M. Cordel, Vice-Présidente ; E. Berton, Directeur ; C. Marconnet, C. Rettel, M. Morhain, G. Thouvenot, C. Zanetti, I. Berger.